

Monsieur le Président de la Région
Provence Alpes Côtes d'Azur
Hôtel de la Région
27 place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20

Marseille, le 23 novembre 2022.

Objet : prochaine Nouvelle Gamme Tarifaire TER.

Monsieur le Président,

Début 2023 sera mise en place la nouvelle gamme tarifaire des TER de Provence Alpes Côte d'Azur. Nous n'avons pas réussi à trouver son détail à jour sur le site de la Région, et nous nous fions donc aux supports de présentation des réunions et échanges de mails avec vos services pour vous détailler nos inquiétudes et demandes ci-après.

Nous profitons de la présente lettre pour adresser nos remerciements sincères à Monsieur Bruno Dessaignes, qui a toujours écouté et étudié nos propositions avec application, dans toutes les limites permises par sa fonction, et qui nous a reçu.

Le premier point nous rend plus qu'inquiets, voire indignés, et pensons à une erreur de compréhension : **la fin du cumul tarif réduit enfants moins de 12 ans avec les autres tarifs réduits.** Est-ce vraiment toujours prévu ? Actuellement, la réduction « tarif enfant 50% » et les autres réductions y compris « accompagnateur ZOU 50% » se cumulent bien évidemment, comme chez tous les opérateurs de transport. Si la NGT supprime ce cumul, cela voudra dire qu'un enfant voyagera au même tarif qu'un adulte dans le cadre d'accompagnateur carte ZOU, de mini-groupe, de familles à QF 750... Nous vous prions, Monsieur le Président, de par votre bienveillance, **de veiller à ce que cette NGT ne s'attaque pas aux enfants**, et donc d'imposer le maintien du cumul de la réduction enfant avec les réductions de tous les autres tarifs réduits.

Le deuxième point concerne **le passage de 1,20€ à 2,10€ du prix minimum de perception** pour les trajets courts en TER : est-ce toujours prévu ? Cette brutale augmentation sans motif est injuste pour toute la clientèle concernée, dont une bonne partie n'a pas les moyens de se tourner vers la voiture ou le vélo pour ces petits déplacements.

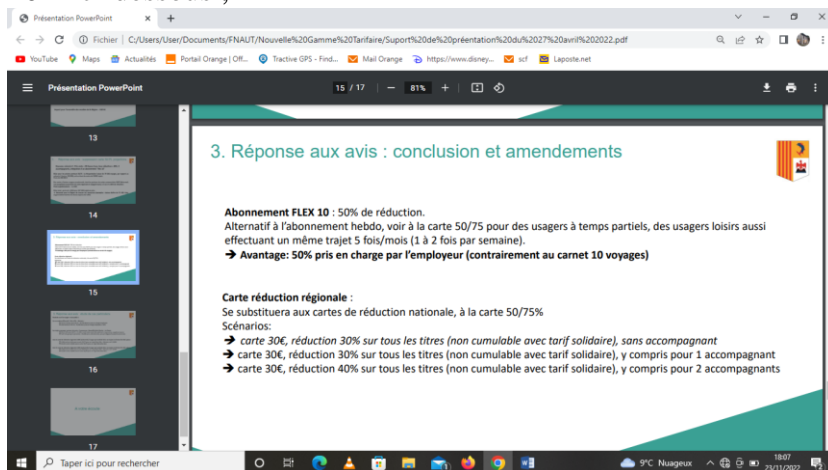
Le troisième point concerne une grande partie de la clientèle actuelle, celle de la carte ZOU 50/75. Nous sommes conscients que l'apparition des tarifs solidaires pour les familles à QF 710 et 500, que nous approuvons totalement, se doit d'être financée par d'autres recettes : la diminution des avantages d'usagers plus aisés est solidaire. Mais dans quelle limite, sans dissuader jusqu'à la vexation une clientèle fidèle mais pas riche non plus, qui par l'achat d'une carte s'engage à choisir les transports collectifs sur tous ses trajets variés plutôt que la voiture ? **Le projet de NGT actuelle prévoit de transformer la carte ZOU 50/75 en carte ZOU 30/30... Il y a trop d'écart.**

Je me permets de prendre mon propre exemple : je me déplace TOUS LES JOURS entre Cannes, Cagnes,

Nice, ou entre Marseille, Aubagne, Toulon. C'est comme si j'étais abonné, mais sur des trajets différents chaque jour : je me déplace en train tous les jours, comme d'autres prennent la voiture tous les jours. Ces déplacements vont déjà me revenir plus chers. Mais de plus, j'effectue en gros 4 aller retours par mois entre Cagnes et Aubagne : **je paye actuellement 8,50€ ce trajet, je le paierai 23,80€ en 2023 ! Je vais passer de 68€ par mois à 190,40€ par mois, plus le surcote pour mes trajets quotidiens.**

Nous avons proposé une carte ZOU 40/60, ce qui nous semblait compenser en bonne partie les nouvelles mesures sociales. A minima, nous vous prions de retenir :

- ⇒ **Le 40% sur tout trajet avec carte à 30€ de votre 3^{ème} scénario de votre présentation du 27 avril 2022 ci-dessous :**



- ⇒ **Le 50% de réduction du FLEX 10 selon cette même page de présentation ci-dessus : 50% pour 5 trajets ALLER OU RETOUR effectués dans le mois (donc par exemple OK pour 3 allers-retours par mois). En essayant de porter cette réduction à 60% ? Car **passer de la réduction actuelle de 75% pour 10 voyages sur 4 mois à une réduction de 60% pour 5 voyages sur 1 mois est déjà une grosse perte pour nous.****



Le quatrième point concerne la suppression de la remise de la carte avantage SNCF. Nous avons compris le motif qu'il s'agit d'une opération de promotion de la SNCF et non de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui se voyait contrainte d'appliquer une remise sur une opération commerciale non de son fait.

Or, voyez ci-joint, Monsieur le Président : la SNCF a manifestement pris des accords avec les pays voisins européens pour que la remise de la carte avantage soit appliquée dans ces pays : s'il y a possibilité d'accord avec d'autres pays, pourquoi n'y aurait-il pas pour accord avec nos propres Régions ? La non validité de la carte avantage en TER Provence Alpes Côte d'Azur est un désavantage pour la SNCF, qui ne peut qu'être attentive à votre demande de compensation pour un accord d'usage sur les TER.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'accorder toute votre bienveillance aux points qui nous inquiètent ci-dessus, nous vous en remercions d'avance, et nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Philippe CRETIN

Président

Jean-Michel PASCAL

Secrétaire Général